

- COMPTE DE RESULTAT -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

			Total	N-1
Produits d'exploitation				
	France	Export		
Ventes de marchandises	463 707		463 707	444 636
Production vendue - biens				
Production vendue - services	40 755		40 755	38 009
Chiffre d'affaires net	504 462		504 462	482 645
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			75	3
Total des produits d'exploitation I (1)			504 537	482 648
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			139 873	121 022
Variation de stock (marchandises)			40	8
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 511	4 221
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			4	20
Autres achats et charges externes (3)			62 108	69 460
Impôts, taxes et versements assimilés			3 874	4 281
Salaires et traitements			118 391	118 766
Charges sociales			100 284	105 018
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			1 033	1 560
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			12	20
Total des charges d'exploitations II (2)			428 132	424 376
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			76 405	58 273
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			6 253	395
Reprises sur provisions et transferts de charges			79	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			6 332	395

- COMPTE DE RESULTAT -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	48	79
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	48	79
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	6 284	315
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	82 689	58 588
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 333
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		8 333
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 061
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		1 151
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		7 183
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	16 430	12 172
BENEFICE OU PERTE	66 259	53 599
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		
	5 640,00	16 210,00

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Variation			
	N	N-1	en €	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	463 707	444 636	19 071	4,29
707005000 VENTES MARCHANDISES à 10%	380 611	345 766	34 846	10,08
707030000 VENTES INTERFLORA 10 %	32 998	33 358	-360	-1,08
707050000 VENTES INTERFLORA EXONEREES		-225	225	100,00
707060000 VENTES INTERFLORA 20%	-4 097	-771	-3 326	-431,65
707131000 VENTES FUNERAIRES à 20%	37 838	47 094	-9 255	-19,65
707410000 VENTES MARCHANDISES à 20%	16 356	19 414	-3 058	-15,75
Production vendue - services	40 755	38 009	2 746	7,22
706110000 PRESTATIONS D'ENTRETIEN	41 249	38 562	2 687	6,97
708203000 COMMISSIONS INTERFLORA 10 %	27	-346	373	107,91
708205000 COMMISSIONS INTERFLORA EXONEREES		20	-20	-100,00
708206000 COMMISSIONS INTERFLORA 20%	-521	-228	-294	-129,11
Chiffre d'affaires net	504 462	482 645	21 816	4,52
Autres produits	75	3	72	2 325,00
758000000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	75	3	72	2 325,00
Total des produits d'exploitation I (1)	504 537	482 648	21 888	4,53
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	139 873	121 022	18 851	15,58
607000000 ACHATS DE MARCHANDISES	117 116	100 183	16 933	16,90
607200000 ACHATS ARTICLES FUNERAIRES	19 179	18 020	1 160	6,44
607300000 ACHATS CIMETIERE	3 577	2 819	758	26,89
Variation de stock (marchandises)	40	8	32	404,49
603700000 VARIAT. STOCKS MARCHANDISES	40	8	32	404,49
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 511	4 221	-1 710	-40,50
602600000 ACHATS EMBALLAGES	2 511	4 221	-1 710	-40,50
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	4	20	-15	-78,34
603200000 VARIAT. STOCKS AUTRES APPROVIST.	4	20	-15	-78,34
Autres achats et charges externes (3)	62 108	69 460	-7 352	-10,58
606110000 FOURNITURES ELECTRICITE	2 356	2 121	235	11,07
606130000 FOURNITURES CARBURANT	1 711	2 268	-557	-24,57
606300000 ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	6 228	3 189	3 039	95,30
606400000 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	571	633	-63	-9,92
612220000 REDEVANCES CREDIT-BAIL MAT. TRANSP.	5 640	16 210	-10 570	-65,21
613200000 LOCATIONS IMMOBILIERES	13 179	13 179		
613500000 LOCATIONS MOBILIERES	264	264		
614000000 CHARGES LOCATIVES & COPROPRIETE	1 612	2 104	-492	-23,38
615000000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	657	288	369	128,15
615520000 ENTRETIEN DU MATERIEL DE TRANSPORT		576	-576	-100,00

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
616100000 Assurances multirisques	1 099	967	132	13,65
616360000 ASSUR. MATERIEL TRANSPORT	921	730	191	26,18
622600000 HONORAIRES	13 569	12 552	1 017	8,10
622700000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	46	71	-25	-35,75
623100000 Annonces et insertions	65		65	
623400000 Cadeaux à la clientèle	327	82	245	299,35
625100000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	975	978	-4	-0,38
625700000 RECEPTIONS	1 618	514	1 104	215,04
626000000 FRAIS POSTAUX	70	70		
626100000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	346	625	-280	-44,72
626200000 TELEPHONES MOBILES	785	726	59	8,09
627000000 SERVICES BANCAIRES	753	1 708	-955	-55,90
627100000 FRAIS SUR TITRES	785		785	
627801000 FRAIS CB	1 554	1 435	119	8,30
628100000 COTISATIONS DIVERSES	105	154	-49	-31,82
628200000 COMMISSIONS INTERFLORA	6 873	8 015	-1 141	-14,24
Impôts, taxes et versements assimilés	3 874	4 281	-408	-9,53
631200000 TAXE D'APPRENTISSAGE	392	376	17	4,44
633300000 FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	456	434	22	4,98
635110000 Contribut° économique territoriale	1 940	1 913	27	1,41
635130000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 085	1 187	-102	-8,62
635430000 Cartes grises		371	-371	-100,00
Salaires et traitements	118 391	118 766	-375	-0,32
641100000 SALAIRES APPOINTEMENTS	57 591	55 163	2 428	4,40
641110000 REMUNERATION GERANT	58 000	58 000		
641200000 CONGES PAYES	253	2 900	-2 647	-91,26
641300000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 000	1 800	200	11,11
641400000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	547	902	-356	-39,42
Charges sociales	100 284	105 018	-4 734	-4,51
645100000 COTISATIONS A L'URSSAF	10 804	10 715	89	0,83
645300000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	3 237	3 163	74	2,33
645400000 COTISATIONS POLE EMPLOI	3 013	2 911	102	3,50
645500000 PREVOYANCE	505	596	-91	-15,24
645800000 PROVISIONS POUR CONGES PAYES	413	1 320	-907	-68,72
646020000 CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE	3 990	3 694	296	8,01
646100000 MALADIE	8 958	7 877	1 081	13,72
646200000 VIEILLESSE	16 682	15 437	1 245	8,07
646300000 ALLOCATIONS FAMILIALES	3 611	3 162	449	14,20
646400000 CSG/CRDS DEDUCTIBLE	9 691	8 659	1 032	11,92
646500000 COTISATIONS EXPLOITANT FACULTATIVES	27 587	28 505	-918	-3,22
647000000 PEE/PERCO	11 578	18 788	-7 210	-38,38

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Variation			
	N	N-1	en €	en %
647500000 Médecine du travail et pharmacie	216	191	25	13,01
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	1 033	1 560	-527	-33,76
681120000 Dot. amort. s/immobil. corporel.	1 033	1 560	-527	-33,76
Autres charges	12	20	-8	-38,24
658000000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	12	20	-8	-38,24
Total des charges d'exploitations II (2)	428 132	424 376	3 756	0,89
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	76 405	58 273	18 132	31,12
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	6 253	395	5 858	1 483,99
768000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	6 253	395	5 858	1 483,99
Reprises sur provisions et transferts de charges	79		79	
786650000 Repris.s/prov.dépréc.valeurs placem	79		79	
Total des produits financiers (V)	6 332	395	5 938	1 504,08
Charges Financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions	48	79	-31	-39,63
686650000 Dot. prov. dépréc. V.M.P	48	79	-31	-39,63
Total des charges financières (VI)	48	79	-31	-39,63
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	6 284	315	5 969	1 892,20
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	82 689	58 588	24 101	41,14
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 333	-8 333	-100,00
775200000 Prod cessions actifs - Immo corp		8 333	-8 333	-100,00
Total des produits Exceptionnels VI		8 333	-8 333	-100,00
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90	-90	-100,00
671200000 Pénalités et amendes		90	-90	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 061	-1 061	-100,00
675200000 VNC actifs cédés - Immo corporelles		1 061	-1 061	-100,00
Total des charges exceptionnelles VII		1 151	-1 151	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		7 183	-7 183	-100,00
Impôts sur les bénéfices	16 430	12 172	4 258	34,98
695000000 Impôts sur les bénéfices	16 430	12 172	4 258	34,98

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
TOTAL DES PRODUITS	510 869	491 377	19 492	3,97
TOTAL DES CHARGES	444 610	437 778	6 832	1,56
BENEFICE OU PERTE	66 259	53 599	12 661	23,62

SARL A C SIMON

14 Avenue Du Pere Lachaise 75020 PARIS-20E-ARRONDISSEMENT FRANCE

Plaquette du 01/01/2023 au 31/12/2023

RSM

Certifié conforme à l'original
Le Gérant
(signature)



- BILAN ACTIF -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	67 078		67 078	67 078
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 791	1 791		
Autres immobilisations corporelles	26 886	19 894	6 992	3 275
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 679		6 679	6 679
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	102 434	21 686	80 748	77 031
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	14		14	18
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	48		48	88
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 280		6 280	8 181
Autres créances	13 866		13 866	16 541
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	1 000	48	952	921
Disponibilités	679 433		679 433	605 686
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	700 641	48	700 593	631 435
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	803 075	21 733	781 341	708 466
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 150000)	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	430 346	391 748
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	66 259	53 599
Situation Nette	661 606	610 347
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	661 606	610 347
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	79 067	63 483
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 437	2 879
Dettes fiscales et sociales	23 792	20 725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	10 439	11 032
TOTAL DETTES	119 735	98 119
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	781 341	708 466
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	119 735,00	98 119,00
(3) Dont emprunts participatifs :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Fonds commercial	67 078	67 078		
207000000 Fonds commercial	67 078	67 078		
Immobilisations corporelles				
215400000 Matériel industriel	1 791	1 791		
281540000 AMORTIS. MAT. INDUSTRIEL	-1 791	-1 791		
Autres immobilisations corporelles	6 992	3 275	3 717	113,49
218100000 INSTAL.GALES, AGENCT, AMENAGT.DIV.	18 492	13 742	4 750	34,57
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	1 567	1 567		
218300000 MATERIEL DE BUREAU	5 303	5 303		
218400000 Mobilier	1 524	1 524		
281810000 AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV	-11 500	-10 578	-922	-8,72
281820000 AMORTIS. MATERIEL DE TRANSPORT	-1 567	-1 567		
281830000 AMORTIS. MATER.BUREAU ET INFORMAT.	-5 303	-5 192	-111	-2,14
281840000 Amortis. mobilier	-1 524	-1 524		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	6 679	6 679		
275100000 DEPOTS	6 679	6 679		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 748	77 031	3 717	4,82
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	14	18	-4	-23,25
326000000 STOCKS D'EMBALLAGES	14	18	-4	-23,25
Marchandises	48	88	-40	-45,81
370000000 STOCKS DE MARCHANDISES	36	76	-40	-53,01
371000000 STOCKS FUNERAIRES	12	12		
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 280	8 181	-1 901	-23,24
411 CLIENTS	6 280	8 181	-1 901	-23,24
Autres créances	13 866	16 541	-2 675	-16,17
401 FOURNISSEURS	207	340	-133	-39,06
438600000 COTISATIONS SOCIALES GERANT	8 995	1 537	7 458	485,23
444000000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES		9 270	-9 270	-100,00
445620000 TVA DEDUCTIBLE S/IMMOBILISATIONS	835		835	
445660000 TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	1 975	3 342	-1 367	-40,91
445720000 TVA COLLECTEE 2.10 %		8	-8	-100,00
467200000 INTERFLORA	1 854	2 044	-190	-9,31

- BILAN ACTIF DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	952	921	31	3,41
508702000 9 852 PER.M.A.JN25 RC	1 000	1 000		
590300000 Dépréciations actions (VMP)	-48	-79	31	39,63
Disponibilités	679 433	605 686	73 748	12,18
512000000 BANQUE	164 873	299 849	-134 975	-45,01
512111000 CIC CAT	506 213	300 718	205 494	68,33
518700000 INTERETS COURUS A RECEVOIR		95	-95	-100,00
531000000 CAISSE	1 295	1 307	-12	-0,94
580100000 VIREMENTS INTERNES CHEQUES	5 333	1 837	3 496	190,38
580200000 VERSEMENTS ESPECES	1 720	1 880	-160	-8,51
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	700 593	631 435	69 158	10,95
TOTAL ACTIF GENERAL	781 341	708 466	72 875	10,29

- BILAN PASSIF DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 150000)	150 000	150 000		
101300000 Capital souscrit-appelé, versé	150 000	150 000		
Réserve légale	15 000	15 000		
106100000 Réserve légale	15 000	15 000		
Report à nouveau	430 346	391 748	38 599	9,85
110000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	430 346	391 748	38 599	9,85
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	66 259	53 599	12 661	23,62
Situation Nette	661 606	610 347	51 259	8,40
TOTAL CAPITAUX PROPRES	661 606	610 347	51 259	8,40
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières divers (3)	79 067	63 483	15 584	24,55
455100000 ASSOCIES C/C C. SIMON	78 863	63 300	15 563	24,59
455200000 ASSOCIES C/C M. SIMON	204	183	21	11,47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 437	2 879	3 558	123,59
401 FOURNISSEURS	6 437	2 879	3 558	123,59
Dettes fiscales et sociales	23 792	20 725	3 067	14,80
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	3 219	2 013	1 205	59,86
428200000 DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	8 556	8 396	160	1,90
431000000 SECURITE SOCIALE	2 315	1 943	372	19,15
437200000 PREVOYANCE SALARIES	175	206	-31	-15,05
437500000 KLESIA RETRAITE COMPLEMENTAIRE	593	496	97	19,58
438000000 Taxe d'apprentissage libératoire	52	50	2	4,32
438200000 CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 062	2 649	413	15,59
438610000 TAXE APPRENTI.+ FORMATION CONTINUE	56	28	29	104,60
442100000 IMPOTS SUR SALAIRES PLVT LA SOURCE	26	27	-1	-3,70
444000000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 229		3 229	
445510000 TVA A DECAISSER	54	2 709	-2 655	-98,01
445700000 TVA COLLECTEE 10 %	2 409	283	2 126	751,84
445730000 TVA COLLECTEE 20%	47	1 926	-1 879	-97,57
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	10 439	11 032	-593	-5,38
487000000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 439	11 032	-593	-5,38

- BILAN PASSIF DETAILLE -

A C SIMON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
TOTAL DETTES	119 735	98 119	21 616	22,03
TOTAL PASSIF GENERAL	781 341	708 466	72 875	10,29

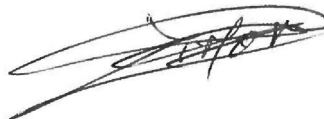
AC SIMON
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 14 avenue du Père Lachaise
75020 PARIS
415 099 076 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 28 JUIN 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. SIMON Christian 14 ave du Père Lachaise 75020 PARIS	499	499	
2	M. SIMON Mathieu 13 ave du Père Lachaise 75020 PARIS	1	1	<u>Mathieu</u>
	Totaux	500	500	

Le Gérant



AC SIMON
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 €
Siège social : 14 avenue du Père Lachaise
75020 PARIS
415 099 076 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

L'an 2024, le 28 juin, à 18 heures,

Les associés de la Société AC SIMON, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 €, divisé en 500 parts de 300 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Christian SIMON, titulaire de 499 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Mathieu SIMON, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian SIMON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la gérance. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 66 259 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 259 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	430 347 €
Pour former un bénéfice distribuable de	496 606 €
A titre de dividendes aux associés	60 000 €
Soit 120,00 € par part	
Le solde	436 606 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 436 606 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 juin 2024.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'approuve purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 61 371 € (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 30 613 €

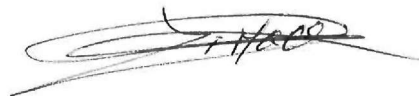
Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 33 671 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Christian SIMON
Gérant



AC SIMON
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 €
Siège social : 14 avenue du Père Lachaise
75020 PARIS
415 099 076 RCS PARIS

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 504 462 € contre 482 645 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 75 € contre 3 € pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 142 428 € contre 125 271 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 62 108 € contre 69 460 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 874 € contre 4 281 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 118 391 € contre 118 766 € pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 100 284 € contre 105 018 € pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 033 € contre 1 560 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 12 € contre 20 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 428 132 € contre 424 376 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 76 405 € contre 58 272 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 6 284 € (315 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 82 689 € contre 58 587 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 0 € contre 7 183 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 16 430 € contre 12 172 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 66 259 € contre un bénéfice de 53 599 € pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 781 341 € contre 708 466 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 66 259 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 259 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	430 347 €
Pour former un bénéfice distribuable de	496 606 €
A titre de dividendes aux associés	60 000 €
Soit 120,00 € par part	
Le solde	436 606 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 436 606 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 601 606 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué le 28 juin 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération nette allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Paris, le 14 juin 2024.

Christian SIMON
Gérant



AC SIMON
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
Siège social : 14 avenue du Père Lachaise
75020 PARIS
415 099 076 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Chers Associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

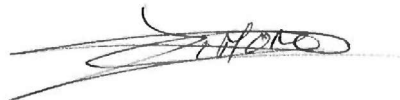
Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après :

La rémunération du gérant pour l'exercice 2023 s'est élevée à 61 371 €. Les cotisations sociales prises en charge par la société s'élèvent quant à elle à 30 613 € pour les obligatoires et à 33 671 € pour les facultatives.

Le montant des avances en compte courant consenties par Monsieur Christian SIMON à la société s'élevait à 79 067 € à la date de clôture de l'exercice.

Fait à Paris, le 14 juin 2024

La Gérance



AC SIMON
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 €
Siège social : 14 avenue du Père Lachaise
75020 PARIS
415 099 076 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 66 259 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 259 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	430 347 €
Pour former un bénéfice distribuable de	496 606 €
A titre de dividendes aux associés	60 000 €
Soit 120,00 € par part	
Le solde	436 606 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 436 606 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 juin 2024.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 15 000,00 €, soit 30,00 € par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over the text 'Certifié conforme' and 'La Gérance'.